

# 92<sup>e</sup> CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

## DOSSIER DE PRESSE

### Sommaire

- Programme
- Communiqué de presse
- Fiches de présentation des débats (cf détail)
- Contacts et adresses utiles
- Plan d'accès
- Fiche d'accréditation

#### **AMF**

**Service de la Communication**

**Marie-Hélène GALIN**

Tél : 01 44 18 13 59

Fax : 01 47 53 96 73

Courriel : [mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)

**Thomas OBERLE**

Tél : 01 44 18 51 91

Fax : 01 47 53 96 73

Courriel : [toberle@amf.asso.fr](mailto:toberle@amf.asso.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Entre crise et réformes : le maire, force de proximité

**92ème Congrès des maires**  
**16 au 19 novembre 2009**

**Entre crise et réformes, telle est bien la situation inédite, voire paradoxale, dans laquelle les maires, véritables acteurs publics de proximité, se trouvent placés aujourd'hui. En effet, c'est au moment même où ils sont sollicités pour atténuer les effets économiques et sociaux de la crise et pour mettre en œuvre les nombreux changements introduits dans la plupart des politiques publiques, que des réformes importantes sont susceptibles de modifier de façon radicale leur capacité à exercer cette fonction de proximité, qu'il s'agisse de la réforme de la taxe professionnelle ou de la réforme territoriale.**

Plusieurs débats permettront aux élus de s'exprimer sur la situation actuelle et sur les réformes en cours.

#### **Les maires face à la crise et à ses conséquences économiques et sociales (mardi 17 novembre, matin)**

Introduite par un économiste qui dressera un tableau de la situation actuelle, de l'implication des collectivités locales dans le plan de relance et des perspectives de sortie de crise, cette table ronde sera l'occasion de se demander comment les maires peuvent soutenir l'activité économique et adapter leur action sociale à la progression du chômage et aux multiples situations de précarité.

#### **La journée du mercredi 18 novembre sera entièrement consacrée aux réformes institutionnelle, financière et fiscale : ces deux réformes sont indissociablement liées, elles doivent être pensées de façon conjointe.**

Quelles évolutions peuvent-elles être envisagées au sein du paysage communal et intercommunal sans affaiblir la commune ? Sur le plan institutionnel : intercommunalité, métropole, commune nouvelle fondée sur le volontariat ? Sur le plan de la répartition des compétences entre les communautés et leurs communes membres, entre celles-ci, les autres collectivités territoriales et l'Etat ?

La réforme de la taxe professionnelle a donné lieu à une mobilisation très importante des associations du bloc local depuis le printemps dernier. Cette réforme doit respecter des règles simples : maintenir un lien fiscal entre l'entreprise et le territoire, améliorer la péréquation et garantir le produit fiscal de nos collectivités. Dans cette optique, les communes et communautés doivent obtenir une part du nouvel impôt basé sur une assiette dynamique, c'est à dire sur la valeur ajoutée. Cette réforme de la taxe professionnelle doit être la première étape d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale sur laquelle l'AMF, l'ADF et l'ARF ont, dès 2006, élaboré des propositions.

#### **L'aménagement et le développement durable des territoires ruraux et urbains (jeudi 19 novembre, matin)**

Ce débat sera conduit autour de deux problématiques principales :

- Quels outils d'aménagement mettre en place pour assurer un développement de l'ensemble des territoires ruraux ? Cette question sera examinée en liaison étroite avec la démarche du ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Espace Rural qui vient d'annoncer la tenue d'Assises de la ruralité pour 2010.

- Comment assurer la maîtrise de l'énergie et articuler les stratégies de développement durable des différents acteurs à travers les plans climat territoriaux et l'agenda 21 ? Comment trouver de nouveaux financements pour ces actions ?

### **La table ronde finale aura comme thème : Diversité et proximité (jeudi 19 novembre, après-midi)**

Comment et dans quelle mesure les maires peuvent-ils prendre en compte la diversité de la population en termes de génération, d'origine, de situation sociale et culturelle pour qu'elle participe à la construction du vivre ensemble et renforce la cohésion sociale ?

Le Congrès sera aussi l'occasion de faire le point, dans le cadre d'ateliers et de points infos, sur de nombreux sujets d'actualité : l'école, la petite enfance, l'évolution de la politique de la ville, les documents d'urbanisme, l'Europe, la fonction publique territoriale, le Grand Paris, mais aussi la gestion des déchets et la reconversion des emprises militaires.

### **Journée Outre-mer (lundi 16 novembre)**

Par ailleurs, cette réunion annuelle qui rassemble plus de 900 élus ultramarins fera une large place aux changements de toutes natures susceptibles d'intervenir à l'issue des Etats généraux.

\*\*\*\*\*

### **Informations pratiques**

- **Calendrier :**
  - **Lundi 16 novembre 2009** : réunion annuelle des maires d'Outre-mer à l'Hôtel de ville de Paris – 3, rue Lobau – 75004 Paris
  - Du mardi 17 novembre au jeudi 19 novembre 2009** au Parc des expositions – Porte de Versailles – 75015 Paris
- **Accréditations indispensables auprès du Service de la communication**
- **Accès : Métro et tramway Porte de Versailles (ligne 12) ; Lignes de bus n°80 ; Parking C de Paris-Expo**

***En partenariat presse avec Public Sénat ; Environnement magazine et l'Hémicycle.***

### **Contacts presse :**

Marie-Hélène GALIN – [mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr) – 01 44 18 13 61

Thomas OBERLE – [toberle@amf.asso.fr](mailto:toberle@amf.asso.fr) – 01 44 18 51 91



# FICHES DE PRESENTATION

## DES DEBATS

# SOMMAIRE

LUNDI 16 NOVEMBRE – *Hôtel de Ville*

**Réunion des élus d’Outre-mer**

- **Quels projets de territoire pour les Outre-mer** p. 6

MARDI 17 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- **Les maires face à la crise et à ses conséquences économiques et sociales** p. 7
- **Grand Paris** p. 9

MERCREDI 18 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- **La réforme territoriale** p. 11
- **Après le Grenelle quelle gestion des déchets ?** p. 13
- **Europe : les maires, actifs dès aujourd’hui pour l’Europe de demain** p. 15
- **Education : quelles responsabilités respectives des maires et de l’Etat dans l’évolution de l’école et de la politique éducative ?** p. 17
- **Documents d’urbanisme** p. 19
- **La réforme financière et fiscale locale** p. 21
- **L’ingénierie technique au profit des communes rurales** p. 23
- **Fonction publique territoriale : la décroissance des effectifs territoriaux est-elle inéluctable ?** p. 25
- **Le maire face aux catastrophes naturelles** p. 27

JEUDI 19 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- **L’aménagement et le développement durable des territoires ruraux et urbains** p. 28
- **Petite enfance : développer des modes d’accueil adaptés aux besoins des parents** p. 30
- **Réforme de la politique de la ville** p. 32
- **Protection du patrimoine** p. 34
- **Diversité et proximité (table ronde)** p. 35

## POINTS D’INFORMATION :

(du 17 au 19 novembre)

*Antennes-relais – Agriculture biologique ou de proximité et restauration scolaire – Nouvelle loi Tourisme – Coopération décentralisée – Marchés publics – Equipements sportifs (prescriptions, normes et mise à disposition) - Accessibilité – Reconversion des emprises militaires*

• **Séances plénières en auditorium**

**Débats en atelier**



## QUELS PROJETS DE TERRITOIRE POUR LES OUTRE-MER ?

Séance plénière

Lundi 16 novembre 2009 – de 9h30- à 17h00

Hôtel de ville de Paris

Ouverture de la journée par **Jacques PÉLISSARD**, président de l'AMF et **Bertrand DELANÔE**, maire de Paris.

### Séquence 1. La maîtrise du foncier : un outil stratégique

Le problème du foncier se pose avec une acuité particulière dans les départements et collectivités d'Outre-mer, du fait de contraintes naturelles importantes sur des territoires de dimension souvent réduites. C'est pourquoi la nécessité de mieux associer les collectivités locales, l'Etat et les bailleurs sociaux dans une démarche conjointe de production foncière en faveur du logement social constitue une des pistes de réflexion avancées dans le cadre des Etats généraux d'Outre-mer et de la Mission d'information sénatoriale sur la situation des départements d'Outre-mer.

#### Avec la participation de :

- **Serge LARCHER**, président de la Mission d'information sénatoriale sur la situation des départements d'Outre-mer
- **Claude GEHIN**, directeur interrégional « Ile de France/Outre-mer » à la SCET, pour une introduction aux problématiques foncières en Outre-mer
- **Raymond LAURET**, président de l'Etablissement public foncier de la Réunion et **Jean-Louis GRANDVAUX**, directeur
- **Jean GANTY**, maire de Remire-Montjoly (973) et **Luc FEDERMAN**, directeur départemental de l'Equipement (Etablissement public foncier de la Guyane )
- Un bailleur social
- Un représentant du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer

### Séquence 2. Pour un développement économique plus autonome des départements et collectivités d'Outre-mer

Quels outils économiques, financiers et fiscaux pour faciliter la création d'entreprises et diminuer le chômage ? Comment développer un partenariat économique renforcé entre les départements et les collectivités relevant d'une même zone géographique ? Quelles mesures mettre en œuvre pour assurer un débouché plus large des produits locaux dans le cadre d'une coopération régionale ?

#### Avec la participation de :

- **Jean-Bernard NILAM**, chef du département de la vie économique, secrétaire d'Etat à l'Outre-mer
- **Eric MAGAMOOTOO**, président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion
- Un ou deux chefs d'entreprise

Avec l'intervention attendue de **Marie-Luce PENCHARD**, secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer



## LES MAIRES FACE A LA CRISE ET A SES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Séance plénière

Mardi 17 novembre 2009 de 9h30 à 12h30

### Problématique

*Face à la crise économique et sociale, les maires ont un rôle important à jouer. Ils se mobilisent largement pour soutenir l'activité économique et l'emploi, notamment en s'engageant dans la mise en œuvre du plan de relance initié par le gouvernement et en recourant aux emplois aidés. Face à l'accroissement des demandes sociales des personnes et des familles de plus en plus précarisées, ils renforcent et réorganisent leurs dispositifs d'aides personnelles et collectives en liaison avec leurs partenaires institutionnels et associatifs.*

### Séquence 1. Le soutien à l'activité économique et à l'emploi

#### ➤ Le soutien à l'activité économique

Plus de 19 500 collectivités locales ont signé cette année avec l'Etat, dans le cadre du plan de relance, une convention d'augmentation de leur volume d'investissement assortie d'un remboursement anticipé du FCTVA, pour un montant global de 54 milliards d'euros, montrant ainsi leur volonté de participer au soutien général de l'économie mais aussi des entreprises locales capables de porter ces investissements. Leur sera-t-il possible de tenir leurs engagements? Quelle sera leur capacité à poursuivre ce soutien à l'investissement? Au-delà de l'impact économique général de cet engagement global, de quels moyens disposent les maires pour en faire bénéficier les entreprises et l'emploi local?

#### ➤ Les dispositifs en faveur de l'emploi

La situation de l'emploi préoccupe vivement les maires. Pour faire face à la montée du chômage, le gouvernement a mobilisé Pôle emploi et se pose désormais la question de la complémentarité de cet outil avec ceux impliquant les collectivités locales comme les Maisons de l'emploi et les PLIE. De quels moyens disposent les collectivités locales pour faire des contrats aidés une porte d'entrée pour des emplois durables? Que peuvent proposer les partenaires en matière d'accompagnement et de formation?

Se pose également la question spécifique du chômage des jeunes. Les missions locales sont-elles en mesure de répondre à l'afflux massif de jeunes? En quoi les dispositifs annoncés par Martin HIRSCH apportent-ils des éléments de réponse à cette question? Dans quels partenariats peuvent s'inscrire les actions des communes?

## Séquence 2. L'action sociale en réponse aux demandes des populations précarisées

Les communes, au travers notamment des CCAS, constatent une hausse importante des demandes d'aides et une évolution des profils des demandeurs avec davantage de travailleurs précaires. Elles y répondent au travers d'une diversification des aides qu'elles proposent et qui touchent désormais les différents aspects de la vie quotidienne : aides alimentaires, aides financières, aides à l'énergie, aides au transport. Elles redimensionnent leurs aides vers les personnes les plus en difficultés, les adaptent à la mise en œuvre du RSA. Auront-elles les moyens de faire face à ces demandes sociales croissantes ? A quels arbitrages doivent-elles procéder ? Quelles collaborations peuvent-elles instituer avec les partenaires institutionnels et les associations ?

La crise économique a également pour effet de conduire les maires à revoir leurs politiques sectorielles afin d'éviter les exclusions de tous types et de renforcer la cohésion sociale. Leur implication croissante dans les politiques de logement afin de répondre aux demandes liées au droit au logement opposable comme à l'attente de logements accessibles financièrement aux jeunes, aux familles et aux retraités modestes est à ce titre illustrative, comme le sont les démarches locales visant à promouvoir de façon plus large des démarches d'harmonie sociale.

### Débat présidé par :

- **Patrick MASCLET**, maire d'Arleux (59)
- **Andrée CHASSAIGNE**, maire de Saint-Amant-Roche-Savine (63)

### Avec la participation attendue de :

- **Daniel COHEN**, professeur à l'Ecole Normale Supérieure
- **Jean GIRARDON**, maire de Mont-Saint-Vincent (71), président de l'Association départementale des maires de Saône-et-Loire)
- **Jean-Claude BOUDET** maire de Villemur-sur-Tarn (81)
- **Bernard CHARLES**, maire-adjoint de Lille (59)
- **Bernard PERRUT**, président du Conseil national des missions locales, maire de Villefranche-sur-Saône (69)
- **Caroline CAYEUX**, maire de Beauvais (60)
- Un représentant du Pôle emploi
- Un représentant de la Fédération nationale d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars)
- Un représentant de l'Association des banques alimentaires

### Avec l'intervention attendue de :

- **Patrick DEVEDJIAN**, ministre en charge de la mise en œuvre du Plan de relance de l'économie
- **Laurent WAUQUIEZ**, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi
- **Martin HIRSCH**, Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté et haut commissaire à la jeunesse



## GRAND PARIS

Atelier (Salle Europe)

Mardi 17 novembre 2009 de 10h30 à 12h30

### Problématique :

*L'agglomération parisienne, dotée d'environ 9 millions d'habitants, constitue une métropole de rang mondiale puisqu'elle est classée parmi les 4 premières « ville-monde » par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique).*

*La région capitale se caractérise, en effet, par une très grande capacité d'attractivité en matière d'innovation, de recherche et développement, de création et de formation. Néanmoins, le développement du Grand Paris est confronté à certains défis en termes d'aménagement (déplacement, habitat, économie, environnement). La région assure par son rayonnement international un effet d'entraînement économique sur l'ensemble de notre pays, qui confère à ce projet un caractère d'intérêt national. Mais elle doit aussi répondre aux besoins immédiats des habitants en termes de transports, de logement, de création d'emplois et d'activités.*

*Depuis deux ans, plusieurs initiatives accélèrent le processus de réflexion pour le développement de la région parisienne : rapport Balladur, syndicat mixte « Paris-métropole », réforme territoriale et projet de création de la société du Grand Paris...*

*Dans ce contexte, de nombreuses questions se posent tant sur l'association des élus aux grands projets concernant la région capitale qu'à ses rapports avec les autres collectivités (ville de Paris et région Ile de France) ou encore au périmètre, à la gouvernance et financement du Grand Paris.*

*Pour aborder ces questions, l'ensemble des collectivités et de leurs groupements concernés par l'avenir de notre région capitale sont invités à venir débattre avec le Secrétaire d'Etat en charge du développement de la région capitale.*

### Débat présidé par :

- **Claude PERNES**, maire de Rosny-sous-Bois (93) , président de l'Association des maires d'Ile-de-France , président du groupe de travail « Région Capitale » de l'AMF
- **Gilles CATOIRE**, maire de Clichy-la-Garenne (92), rapporteur du groupe de travail « Région Capitale » de l'AMF.

**Avec la participation attendue de :**

- **Bertrand DELANOË**, maire de Paris,
- **Jean-Paul HUCHON**, président du conseil régional d'Île-de-France
- **Laurent BETEILLE**, sénateur-maire de Brunoy (91), président de l'Union des maires de l'Essonne,
- **Jean-Yves LE BOUILLONEC**, député-maire de Cachan (92), président du syndicat mixte d'études « Paris Métropole »,
- **Gilles CARREZ**, député-maire du Perreux-sur-Marne (94), rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale et chargé d'une mission sur le financement des transports dans le cadre du Grand Paris,

**Avec l'intervention attendue de Christian BLANC, secrétaire d'Etat chargé du Développement de la région capitale, auprès du Premier ministre,**



## LA REFORME TERRITORIALE

Séance plénière

Mercredi 18 novembre 2009 de 9h30 à 12h30

### Problématique :

*La réforme de l'architecture des collectivités territoriales, que le chef de l'Etat souhaite ambitieuse, met en débat la question de la place et du rôle des communes au sein du bloc local - commune/communauté - mais aussi dans ses rapports avec les autres collectivités locales.*

*Le projet de loi en cours d'élaboration et les différents rapports qui l'ont précédés, notamment celui du Comité pour la réforme des collectivités locales présidé par Edouard Balladur, en ont d'ores et déjà tracé les grandes lignes.*

*Il s'agit de :*

- renforcer l'échelon intercommunal par l'élection au suffrage universel direct des élus intercommunaux, l'achèvement de la couverture du territoire national, la rationalisation des périmètres intercommunaux et le renforcement des compétences des communautés de communes, d'agglomération et urbaines ;*
- permettre la constitution de métropoles dans les zones les plus denses du territoire et promouvoir un nouveau mode de regroupement communal par la création de communes nouvelles ;*
- clarifier la répartition des compétences entre les communes, les communautés et les départements et les régions en limitant celles pouvant être partagées ou financées par plusieurs niveaux de collectivités.*

*Dans ce contexte, comment préserver le rôle de proximité et la pertinence de l'action communale auprès des populations ? A quelles conditions renforcer les communautés de communes, d'agglomération et urbaines ? Comment faire évoluer certains territoires afin de mieux répondre aux enjeux métropolitains à l'échelle européenne ? Faut-il inciter les communes à fusionner ? Comment définir les nouveaux rapports entre le bloc local – communes et intercommunalité – et les autres échelons départementaux et régionaux ?*

### Débat présidé par :

- **Jacqueline GOURAULT**, sénateur-maire de La Chaussée-Saint-Victor (41), présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF
- **Christophe SIRUGUE**, député-maire de Châlon-sur-Saône (71), rapporteur de la commission Intercommunalité de l'AMF.

## **Séquence 1. Quelle évolution des structures intercommunales ?**

- L'évolution de la gouvernance des communautés
- L'achèvement de la carte et la rationalisation des périmètres des communautés
- Le renforcement des compétences des communautés

### **Table ronde avec la participation attendue de :**

- **Daniel DELAVEAU**, président de l'Assemblée des communautés de France, maire de Rennes, président de la communauté d'agglomération de Rennes – Métropole (35),
- **Pierre JARLIER**, sénateur-maire de Saint-Flour, président de la communauté de communes du pays de Saint-Flour (15),
- **Claude ROULLEAU**, maire de Prahecq, président de la communauté de communes Plaine de Courance (79),
- **Eric JALON**, directeur général des collectivités locales.

## **Séquence 2. Commune nouvelle et métropole**

### **Table ronde avec la participation attendue de :**

- **Gilles BOURDOULEIX**, député-maire de Cholet, président de la communauté d'agglomération du Choletais (49),
- **Gérard COLLOMB**, sénateur-maire de Lyon (69), président de la communauté urbaine du Grand Lyon, président de l'Association des communautés urbaines de France,
- **Marc-Philippe DAUBRESSE**, député-maire de Lambersart (59),
- **Estelle GRELIER**, députée européenne, présidente de la communauté de communes de Fecamp, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire de Fecamp (76).

## **Séquence 3. Quels nouveaux rapports entre le bloc local et les départements et les régions ?**

### **Table ronde avec la participation attendue de :**

- **Françoise GATEL**, maire de Châteaugiron (35), présidente de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron, présidente de l'Association des maires d'Ille-et-Vilaine,
- **Claudy LEBRETON**, président de l'Assemblée des départements de France,
- **Dominique PERBEN**, membre du Comité pour la réforme des collectivités locales, député du Rhône, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil général du Rhône,
- **Alain ROUSSET**, président de l'Association des régions de France

**Avec l'intervention attendue de Brice HORTEFEUX, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales**



## **APRES LE GRENELLE, QUELLE GESTION DES DECHETS ?**

Atelier

**Mercredi 18 novembre 2009 de 9h30 à 12h30**

### **Problématique :**

*Les mesures prévues par le Grenelle en matière de gestion des déchets sont organisées autour de trois axes : privilégier la prévention des déchets, augmenter les résultats de recyclage, réduire les quantités de déchets faisant l'objet d'un traitement. Il reste maintenant à traduire ces nouvelles orientations dans la gestion des déchets ; passer de la théorie à la pratique.*

*Partant du postulat que le déchet le moins cher est celui qui n'est pas produit, les Pouvoirs publics ont souhaité donner une véritable impulsion aux actions de prévention : les textes législatifs fixent des objectifs de réduction des déchets de 7% par an pendant 5 ans. Comment y arriver concrètement ?*

*La poursuite des efforts en matière de recyclage implique la définition d'objectifs ambitieux, qui devront être traduits dans le renouvellement des agréments en cours. A l'horizon 2012, 35 % des déchets ménagers et assimilés devront faire l'objet d'un recyclage matière et organique, dont 75 % des déchets d'emballages ménagers. Par ailleurs, de nouvelles filières devraient bientôt être mises en place : déchets des activités de soin à risque infectieux, déchets dangereux spécifiques, meubles. Comment articuler et coordonner toutes ces filières ?*

### **Séquence 1. Comment développer des politiques de prévention des déchets ?**

Deux des moyens envisagés concrètement pour aboutir aux objectifs fixés vont directement concerner les communes et leurs groupements : la généralisation des plans de prévention et la mise en œuvre de la tarification incitative.

A la suite de plusieurs expériences menées par des collectivités, le contenu et les moyens qui doivent être affectés aux plans de prévention commencent à être mieux cernés. Il apparaît donc clairement que les communes ont un rôle de coordination et d'animation important.

Faire payer les usagers du service d'élimination des déchets ménagers en fonction des quantités qu'ils produisent semble une mesure de bon sens. Elle se heurte toutefois à de nombreux obstacles pratiques : identification de l'usager dans les immeubles collectifs, mise en œuvre d'un système d'évaluation des quantités de déchets fiable et efficace, gestion des données et de la facturation, modalités de poursuite des mauvais payeurs. Par ailleurs, la question de l'introduction d'une part variable dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'a toujours pas trouvé de solution.

## Séquence 2. Comment prendre en compte les engagements du Grenelle dans les filières REP ?

Le calendrier impose un renouvellement des agréments des organismes de la filière déchets d'équipements électriques et électroniques d'ici la fin de l'année et celui de la filière emballages d'ici décembre 2010. C'est donc l'occasion de prendre en compte le Grenelle dans l'organisation des filières de la responsabilité élargie des producteurs : objectifs de prévention et de recyclage, efforts accrus en matière d'éco-conception, par exemple. Toutefois, la multiplication des filières et des éco-organismes complique les tâches administratives des collectivités. Il est maintenant temps d'entamer une réflexion sur la coordination des filières et la mise en œuvre concrète de la responsabilité élargie des producteurs.

### Débat présidé par :

- **Jean-Yves MENO***U*, maire de Ploubèze (22)
- **FRANCK GILARD**, député de l'Eure (27)

### Avec la participation de :

- **Daniel DIETMANN**, maire de Manspach (68)
- **Michel BOURGAIN**, maire de l'île Saint Denis (93), président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF
- **Philippe RAPENEAU**, adjoint au maire d'Arras (62)
- **Guillaume DUPARAY**, responsable collectivité à Eco-Systèmes
- **Jérôme d'ASSIGNY**, responsable collectivités à EcoFolio
- **Vincent REGNOUF**, directeur du département service aux collectivités locales à Eco-Emballages
- **Paul DEFFONTAINE**, président du Cercle national du recyclage (CNR)



## EUROPE

### LES MAIRES, ACTIFS DES AUJOURD'HUI POUR L'EUROPE DE DEMAIN

Atelier

**Mercredi 18 novembre 2009 de 9h30 à 12h30**

#### **Problématique :**

*Les maires se sentent parfois éloignés, voire ignorés des institutions européennes, alors qu'ils sont amenés sur le terrain à mettre en œuvre les politiques européennes. Se crée alors un décalage entre les attentes des uns et les initiatives des autres. Or, c'est dès aujourd'hui, en 2009 bientôt 2010, que les maires doivent et peuvent agir pour orienter les politiques européennes qu'ils auront à mettre en œuvre à partir de 2013. Pour que cette action soit efficace, il faut connaître l'environnement dans lequel elle s'inscrit, choisir des priorités et s'appuyer sur un partenariat solide.*

#### **Séquence 1. Connaître le contexte institutionnel dans lequel s'inscrit l'action des maires**

Cette année, le contexte institutionnel a connu d'importants changements avec un nouveau traité, un nouveau Parlement et une nouvelle Commission. Il est donc important de commencer par faire le point sur les nouveaux mandats et leurs enjeux afin de mieux comprendre comment, sur quels sujets et en direction de quels acteurs, organiser au mieux l'action des maires.

#### **Séquence 2. Choisir des domaines prioritaires pour organiser l'action des maires**

Trois politiques, jugées prioritaires par les maires dans la mesure où elles touchent à leurs domaines de compétences et les concernent donc au quotidien (politique de cohésion, politique agricole commune et environnement), seront ici analysées afin de présenter, de façon pédagogique et surtout pratique, ce qui attend les maires et quelles actions concrètes ils peuvent d'ores et déjà engager.

#### **Séquence 3. S'appuyer sur un partenariat européen solide pour que l'action soit vraiment efficace**

Pour être entendus, les maires français doivent collaborer avec leurs homologues européens. La nécessité et l'intérêt de ce partenariat seront mis en évidence lors de cette séquence finale puisque des maires européens ont été invités pour témoigner sur leurs actions et engager une réflexion commune sur des solutions à imaginer ensemble. Le point de départ de ces échanges sera un dialogue sur le thème général du congrès : « le maire face à la crise ».

**Débat présidé par :**

- **Christophe ROUILLON**, maire de Coulaines (72), président de la commission Europe de l'AMF
- **François COMMEINHES**, maire Sète (34), rapporteur de la commission Europe de l'AMF

**Avec la participation de :**

- **Hubert HAENEL**, Sénateur UMP du Haut-Rhin (Alsace), président de la commission des Affaires européennes du Sénat
- **Laurence de RICHEMONT**, Chef de la représentation de la Commission européenne à Paris
- **Jean-Sébastien LAMONTAGNE**, conseiller politique régionale de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
- **Gérard PELTRE**, maire de La Chaussée (55) et président du Groupe consultatif de développement rural de la Commission européenne
- **Nicolas BAYGERT**, représentant de la Commission européenne, DG Transport et énergie, unité Efficacité énergétique des produits et Energie intelligente – Europe
- **Roland SCHAFER**, vice-président de l'association allemande DSTGB
- **Paul LINDQUIST**, au nom de l'association suédoise SALAR
- Un représentant de l'association italienne ANCI
- Un maire hongrois
- Un représentant de l'association roumaine AMR
- Un député européen français

**Avec l'intervention attendue de Pierre LELLOUCHE, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes auprès du ministre des Affaires étrangères**



## EDUCATION

### QUELLES RESPONSABILITES RESPECTIVES DES MAIRES ET DE L'ETAT DANS L'EVOLUTION DE L'ECOLE ET DE LA POLITIQUE EDUCATIVE ?

Atelier

Mercredi 18 novembre 2009 de 9h30 à 12h30

#### Problématique :

*Les réformes engagées par l'Education nationale, depuis la rentrée scolaire 2008, ont lourdement impacté les politiques éducatives locales et imposé aux communes de s'organiser, en urgence, pour offrir ou maintenir des services de qualité aux élèves.*

*Ces réformes renforcent le rôle d'acteur clé que jouent les communes dans le domaine éducatif, sans pour autant que les maires soient véritablement associés aux projets. Dès lors, il paraît indispensable de définir de nouvelles modalités de concertation entre les maires et l'Education nationale, pour préciser et mieux coordonner leurs responsabilités respectives. La proposition du ministre de l'Education nationale de signer une convention cadre avec l'AMF annonce sans doute une prise de conscience de cet enjeu, qui mérite d'être traduite sur le terrain.*

*Devenues acteurs incontournables des politiques éducatives locales, les communes ont acquis une expertise fine en matière d'accompagnement et d'éveil éducatifs des élèves sur le temps périscolaire. L'implication de l'éducation nationale sur ce champ ne peut s'effectuer sans prendre compte leurs actions. Mais pour favoriser le développement de leurs politiques éducatives locales, les communes ont besoin de dispositifs éducatifs nationaux lisibles et pérennes.*

#### Séquence n°1. La commune, partenaire à part entière de l'Education nationale ?

Les dernières réformes impliquent une participation accrue de la commune en terme éducatif. Mais comment les communes s'organisent-elles, notamment dans le cadre de la politique nationale de numérisation des écoles et des rythmes scolaires ? Sur ce dernier point, doit-on privilégier la semaine de quatre jours ou celle de neuf demi-journées, en comptant le mercredi matin ? La décision doit-elle revenir au conseil d'école et non à la commune ?

Quel partenariat souhaite proposer l'Education nationale aux maires pour une meilleure coordination des actions ?

## **Séquence n°2. La commune, véritable acteur des politiques éducatives locales.**

Les communes n'ont pas attendu l'Etat pour s'impliquer fortement en matière d'aide éducative des élèves et d'épanouissement personnel. Comment les communes appréhendent-elles l'arrivée de l'Education nationale sur ce champ, notamment à travers le dispositif d'accompagnement éducatif ? Quelle coordination des activités de soutien scolaire, sur les temps scolaires et périscolaires ?

A quels instruments les communes font-elles appel pour développer ces politiques ? Pour quelle pérennité et quelle lisibilité ?

### **Débat présidé par :**

- **Pierre-Yves JARDEL**, maire d'Orbais l'Abbaye (51)
- **Jean GERMAIN**, maire de Tours (37)

**Avec l'intervention attendue de Luc CHATEL, ministre de l'Education nationale**



## DOCUMENTS D'URBANISME

ATELIER

**Mercredi 18 novembre 2009 de 9h30 à 12h30**

### **Problématique :**

*Les documents d'urbanisme constituent des outils essentiels pour traduire concrètement les objectifs arrêtés par le Grenelle de l'Environnement en faveur d'une utilisation économe des espaces naturels, de la lutte contre l'étalement urbain et de la maîtrise de l'énergie.*

*La mise en œuvre de ces objectifs a, bien sûr, un impact sur le contenu des documents d'urbanisme et sur leur articulation avec d'autres documents. Elle interpelle les élus locaux sur la recherche d'une cohérence plus forte entre les politiques de l'habitat, des transports et de l'urbanisme et ce, à une échelle pertinente. Les compétences des collectivités en sont nécessairement impactées.*

*Dans ce cadre, le rôle de l'Etat en tant que « garant » de la prise en compte du Grenelle dans les documents d'urbanisme et de planification est affirmé avec force.*

### **Séquence n°1. Le contenu des documents d'urbanisme d'orientation après le Grenelle de l'environnement**

- Les directives territoriales d'aménagement et de développement durable (DTADD) où la recentralisation de l'urbanisme pour les territoires à enjeu environnemental
- Les SCoT :
  - Quels sont les objectifs élargis du SCoT ?
  - Doit-t-on aller vers la généralisation des SCoT sur tout le territoire ou les cibler sur les territoires à enjeu ?
  - Le renforcement du rôle du préfet dans la définition du périmètre des SCoT.
  - Leur caractère prescriptif renforcé en débat (applicabilité directe sur les autorisations d'occupation du sol, possibilité de fixer dans certaines zones des planchers de densité minimum,...). Le SCoT aurait-t-il vocation à devenir un super PLU ?
  - La traduction de la trame verte et bleue dans les SCoT.

## Séquence n°2. PLU intercommunal, PLU communal, que proposent les projets de loi et quelles conséquences pour les maires ?

- Le PLU communautaire : comment encourager sans contraindre?
- L'articulation avec les PLH et les PDU ? La pertinence de cette approche pour les communautés de communes ?
- La couverture intégrale du territoire communale : selon quelles modalités ? La suppression des cartes communales.
- Le dessaisissement d'un certain nombre de compétences au profit de l'intercommunalité (droit de préemption attaché à l'exercice de la compétence PLU, fiscalité de l'urbanisme, etc...).

### Débat présidé par :

- **Pierre DUCOUT**, maire de Cestas (33), président du groupe de travail Urbanisme de l'AMF
- **Jean PRORIOL**, député-maire de Beauzac (43), président de l'Association départementale des maires de la Haute-Loire

### Avec la participation attendue de :

- **Jean AUDIN**, maire de Vaux d'Andigny (02), président de la communauté de communes de la Thiérarche d'Aumale
- **Alain CLAEYS**, député-maire de Poitiers (86), président de la communauté d'agglomération de Poitiers-CAP
- **Thierry LEMOINE** (sous-directeur de l'aménagement durable) et **Philippe BAFFERT** (chef du bureau de la législation et de la réglementation) du MEEDEM  
Un représentant du Club des maîtres d'ouvrages de SCOT.

### Avec l'intervention de **Benoist APPARU**, secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'urbanisme



## LA REFORME FINANCIERE ET FISCALE LOCALE

Séance plénière

Mercredi 18 novembre 2009 – 14h30 à 17h30

### **Problématique :**

*Les collectivités locales évoluent depuis 2008 dans un environnement particulièrement difficile.*

*Alors même qu'elles sont amenées, face à la crise, à accentuer leur effort d'investissement et leurs actions de proximité, elles doivent faire face, s'agissant de leurs recettes, à une forte incertitude tenant à la réforme de la taxe professionnelle et à la limitation de l'évolution des dotations de l'Etat, amenée à s'amplifier en 2010.*

*Etant donné les enjeux soulevés par ces deux questions, et leur actualité (ils seront au moment du congrès débattus au Parlement), la séance relative aux finances locales leur consacra inévitablement une grande place.*

*Mais au-delà, c'est la question de l'avenir du système de financement des collectivités qui est posée, puisque le premier pilier du financement local, la fiscalité directe, est profondément impacté par la réforme de la TP, et le second, les dotations d'Etat, est au moins à moyen terme fortement contraint.*

*Par ailleurs, la pertinence du nouveau paysage institutionnel français qui se dégagera de la réforme des collectivités territoriales ne prendra de sens que si, en parallèle, les moyens nécessaires et suffisants sont mis à disposition des acteurs locaux.*

*Si l'on souhaite que les collectivités soient réellement en capacité de relever ces défis, il est indispensable de leur donner des moyens de financement adéquats, en cohérence avec l'architecture institutionnelle en devenir, ce qui impose de repenser le système de financement local dans son ensemble.*

*Cette séance sera l'occasion pour les élus, à travers deux séquences, de se prononcer sur ces questions.*

### **Séquence 1. La réforme de la taxe professionnelle et ses incidences**

Si le contenu de la réforme, vu sous l'angle des contribuables, est désormais bien connu, en particulier la définition de l'assiette du nouvel impôt économique et les modalités de calcul des cotisations, les aspects concernant au premier chef les collectivités restent encore relativement flous, rendant difficile l'appréciation de l'impact de la réforme pour le secteur local. Cette réforme est pourtant porteuse d'un bouleversement profond, voire d'une rupture, dans le financement des collectivités.

Le débat sera l'occasion de présenter le projet de réforme dans ses grandes lignes, et de débattre sur les points importants pour les collectivités, en premier lieu celui de la répartition du nouvel impôt entre les différentes catégories de collectivités.

Il permettra également de confronter le projet de réforme aux propositions élaborées par les associations d'élus au cours de leurs différents travaux communs.

## **Séquence 2. Quelle évolution pour les concours financiers de l'Etat ?**

En 2010, de nombreuses collectivités seront confrontées à une diminution de leurs dotations. Le projet de loi de finances prévoit ainsi que l'enveloppe normée (hors FCTVA), tout comme la dotation globale de fonctionnement, augmentera de 0,6% seulement, soit la moitié de l'inflation prévisionnelle, impliquant une diminution d'environ 1 % de la dotation forfaitaire des communes. La séquence permettra aux élus de faire le point sur ces dispositions et de faire part de leurs inquiétudes.

Les débats qui auront lieu au cours de ces deux séquences conduiront les élus à réfléchir à l'avenir des finances locales dans leur ensemble.

Les élus devront déterminer comment, dans un contexte marqué par des contraintes et des réformes majeures, sauvegarder l'autonomie financière et fiscale des collectivités et leur redonner les marges de manœuvre suffisantes pour mener à bien leurs politiques et actions.

Si le financement local devra continuer à reposer, au minimum, sur les deux piliers que constituent les ressources fiscales et les dotations budgétaires, la consolidation de ce socle s'impose et s'articulera autour des deux axes suivants :

- une fiscalité locale profondément renouvelée
- un système de péréquation réformé et renforcé.

### **Débat présidé par :**

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), président de la Commission des finances de l'AMF
- **Pascal BUCHET**, maire de Fontenay-aux-Roses (92), rapporteur de la Commission des finances de l'AMF

### **Avec la participation attendue de :**

- **Jacques PÉLISSARD**, maire de Lons-le-Saunier (39), président de l'AMF
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), secrétaire général de l'AMF, président de l'Observatoire des finances locales
- **Jean ARTHUIS**, président de la Commission des finances du Sénat
- **Philippe MARINI**, rapporteur de la Commission des finances du Sénat
- **Didier MIGAUD**, président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale
- **Gilles CARREZ**, rapporteur de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, et président du Comité des finances locales
- **Jean LAUNAY**, Député, Maire de Bretenoux
- **Jean-Pierre BALLIGAND**, Député, membre de la mission d'information sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales de la commission des finances de l'Assemblée nationale
- Un économiste

### **Avec l'intervention de :**

- **Christine LAGARDE**, ministre de l'Economie de l'industrie et de l'emploi,
- et **Eric WOERTH**, ministre du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.



## L'INGENIERIE TECHNIQUE AU PROFIT DES COMMUNES RURALES

Atelier

Mercredi 18 novembre 2009 - 14h30 à 17h30

### Problématique :

#### ***Quelle offre privée et publique après le désengagement de l'Etat ?***

*Conformément aux orientations de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), les services techniques déconcentrés de l'Etat cesseront progressivement, et définitivement avant 2011, leurs activités d'ingénierie dans le champ concurrentiel. Seules seront maintenues au titre de la mission de solidarité et d'aménagement du territoire de l'Etat, les missions de l'ATESAT en faveur des communes et des communautés de communes dépourvues de services techniques.*

*Qu'il s'agisse de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou d'expertise pour la négociation et le suivi des contrats et des cahiers des charges - en particulier dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets, de la voirie, de l'aménagement, de l'accessibilité ou encore de la sécurité routière - les communes sans moyens techniques propres doivent pouvoir bénéficier, en substitution des services de l'Etat, d'une offre adaptée du secteur privé.*

*L'offre du secteur privé est-elle suffisamment structurée sur le territoire ? Comment apprécier la qualité et le coût de cette offre ? Dans un cadre concurrentiel, que peuvent offrir les conseils généraux et les intercommunalités ?*

*En quoi consiste l'ATESAT et pourra-t-elle répondre à une demande accrue de la part des communes rurales ?*

#### **Séquence 1. L'ingénierie publique aujourd'hui et demain dans un cadre concurrentiel : Etat, conseils généraux, intercommunalités**

#### **Séquence 2. L'offre d'ingénierie privée et sa structuration sur le territoire**

#### Débat présidé par :

- **Michel GREGOIRE**, maire de La Roche-sur-le-Buis (26), président de l'Association départementale des maires de la Drôme
- **Jacques BLANC**, sénateur, maire de La Canourgue (48) et président de l'Association des maires, adjoints et élus départementaux de la Lozère

#### Avec la participation de :

- **Yves KRATTINGER**, sénateur, président du Conseil général de Haute-Saône, représentant l'ADF
- **Patrick BERNASCONI**, président de la Fédération nationale des travaux publics ou son représentant
- **Alain BENTEJAC**, président de Syntec-Ingénierie
- **Pierre BIBOLLET**, président de l'Ordre des géomètres-experts
- **Lionel DUNET**, président du Conseil national de l'ordre des architectes
- **Xavier LEPERCQ**, président de l'USIRF ou son représentant
- **Christian LEVY**, sous-directeur du pilotage et de l'évolution des services au MEEDDEM



## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE LA DECROISSANCE DES EFFECTIFS TERRITORIAUX EST-ELLE INELUCTABLE ?

Atelier

Mercredi 18 novembre 2009 de 14h30 à 17h30

### Problématique :

*Alors que l'Etat employeur est engagé depuis trois ans dans une politique de décroissance de ses effectifs au rythme affiché du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, la fonction publique territoriale a connu une croissance de ses effectifs de 5,5 % en 2007.*

*Pour les seules communes, la croissance des effectifs n'est que de +0,82 % et un quart des effectifs n'exerce pas à temps complet. En 20 ans, les effectifs des collectivités locales ont doublé.*

*Dans un contexte budgétaire contraint, pourquoi et dans quels secteurs les communes et intercommunalités continuent-elles de créer des emplois ? Ces employeurs seront-ils amenés à décroître leurs effectifs ou à les gérer différemment ?*

*L'atelier comprend en première partie un focus sur l'intégration des travailleurs handicapés dans les collectivités locales*

**Séquence 1. Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), quel accompagnement des communes et des communautés pour l'intégration des travailleurs handicapés ?**

**Séquence 2. Politiques publiques, contraintes budgétaires, effectifs territoriaux : comment tout concilier ?**

### Débat présidé par :

- **Françoise DESCAMPS-CROSNIER**, maire de Rosny-sur-Seine (78), présidente du groupe de travail FPT de l'AMF,
- **Daniel LEROY**, adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (77), rapporteur du groupe de travail FPT de l'AMF.

### Avec la participation de :

- **Didier FONTANA**, président du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)
- **Jean-François de CAFARELLI**, directeur du FIPHFP
- **François DELUGA**, maire du Teich (33), vice-président de la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, président du CNFPT

- **Jean-François PEUMERY**, maire de Rocquencourt (78), vice-président de la communauté de communes Versailles-Grand parc, président du Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France,
- **Mohamed AMINE**, CNFPT, Observatoire de la fonction publique territoriale
- Un membre du cabinet du secrétaire d'Etat au Budget et à la fonction publique (à confirmer)



## LE MAIRE FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES

Atelier

Mercredi 18 novembre 2009 de 14h30 à 17h30

### Problématique :

*Les nombreuses catastrophes naturelles auxquelles ont été soumises les communes de notre pays méritent que l'on en fasse un bilan tant financier qu'organisationnel.*

*Quelles sont les aides dont peuvent bénéficier les communes pour remettre en état les équipements et ouvrages d'art détruits ou endommagés (assurances, fonds catastrophes naturelles,.. ) et que reste-t-il à la charge des communes ? Quelle participation leur est demandée en cas de déclenchement du plan ORSEC ?*

*Comment le maire est-il prévenu et tenu informé de l'évolution des situations, quelles sont ses relations avec la cellule de crise placée auprès du préfet ?*

*Quels sont ses moyens d'action pour faire travailler les opérateurs des réseaux de première nécessité (électricité, eau, téléphone,.. ) ? A ce titre, quel est le bilan de la tempête de janvier 2009 ?*

*Après la sortie de crise, quels dispositifs pérennes peut-on mettre en place pour être prêt à assurer la sauvegarde de la population, en cas de nouvelle catastrophe (plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde, réserves communales, ... ) ?*

### Séquence 1. Couverture par les assurances et conséquences financières

### Séquence 2. La place du maire dans la gestion de crise et ses moyens d'action

### Séquence 3. Comment se préparer ?

Témoignages d'élus ayant mis en place des plans de sauvegarde

### Débat présidé par :

- **Pierre MARTIN**, sénateur-maire d'Hallencourt (80), président de l'Association départementale des maires de la Somme,
- **Jean-Yves MONTUS**, maire de Soustons (40), président de l'Association départementale des maires des Landes.

### Avec la participation de :

- **Paul GIROD**, président de l'Union des maires de l'Aisne, en charge d'un audit des dispositifs de gestion de crise
- Deux représentants des assureurs (SMACL et FFSA)
- Un représentant de la DGCL
- Un représentant du ministère de l'Economie
- Un préfet
- Un représentant de la DSC
- Un représentant d'ERDF
- Un représentant du CEPRI



## L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES RURAUX ET URBAINS

Séance plénière

Jeudi 19 novembre 2009 de 9h30 à 12h30

### Problématique :

*Quels outils d'aménagement mettre en œuvre pour assurer un développement de l'ensemble des territoires ruraux ? Comment organiser la continuité écologique (trame verte) sans pénaliser les perspectives d'aménagement et de développement ? Comment assurer la maîtrise de l'énergie et articuler les stratégies de développement durable des différents acteurs ?*

### Séquence n°1

#### Quels atouts pour l'aménagement des territoires ruraux ?

La Commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF a décidé de créer, en son sein, un groupe de travail pour réfléchir et faire des propositions sur le devenir de l'ensemble des territoires ruraux. Parmi les actions prioritaires à mener, figure le maintien d'un maillage territorial fort en matière de service public : l'AMF participe activement aux travaux d'actualisation de la charte des services publics en milieu rural mais dans le même temps des actions innovantes se déroulent sur le terrain. L'État et les opérateurs de service public éprouvent, pour leur part, des difficultés pour associer les maires à leur schéma de réorganisation et à s'insérer dans une démarche globale et concertée. Au-delà des services publics, le monde rural doit mener le combat pour le haut et très haut débit. L'AMF comme l'ADF ou l'AVICCA demandent un cadre national d'intervention, assorti d'un mécanisme de solidarité nationale. S'il faut "fibrer" l'essentiel du territoire, il est nécessaire de créer un fonds de péréquation, à l'instar du FACE qui a permis d'achever rapidement la couverture du réseau électrique. Pour soutenir le développement économique, il faut favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de pôles d'excellence rurale, mieux accompagner leurs projets et simplifier leur financement.

### Séquence n°2

#### Quels outils pour mettre en place une politique de développement durable ?

Il est désormais admis qu'il ne sera pas possible de stopper le processus du réchauffement climatique mais seulement d'en atténuer l'impact. Ce dernier ne se limite pas à une hausse de température. Il s'accompagne d'autres phénomènes qu'il est indispensable de prendre en compte et dont il faut limiter l'ampleur. L'érosion de la biodiversité en particulier pourrait avoir des conséquences dramatiques à plus ou moins long terme. Les communes ne peuvent donc se contenter de conduire des actions curatives mais doivent au contraire intégrer très en amont les évolutions climatiques et la protection de la biodiversité dans leurs projets d'aménagement et de développement.

#### ➤ La mise en place des trames vertes et bleues

Les trames vertes et bleues constituent des outils d'aménagement du territoire reposant sur une cartographie. Leur objectif est de créer une continuité territoriale en faveur de la

protection de la biodiversité. La préservation des continuités écologiques n'implique pas forcément la sanctuarisation des terrains concernés et elle peut parfois se limiter à une convention de gestion. Cependant, même si la nature juridique des mesures qui seront prises à l'échelle de la parcelle reste floue, il est probable que leur mise en place aura des répercussions sur l'ensemble des projets de développement de la commune qu'il sera donc nécessaire d'adapter en conséquence.

➤ **La lutte contre le réchauffement climatique :**

L'un des enjeux majeur du Grenelle de l'environnement concerne la lutte contre le réchauffement climatique. L'efficacité en la matière repose sur une implication de tous les acteurs et une coordination des mesures envisagées. Dans cette perspective, la plupart des méthodes proposées impliquent d'envisager la maîtrise de l'énergie à l'échelle du territoire.

De nombreux outils sont à la disposition des communes pour mettre en place leur politique de développement durable. Les aspects énergétiques y sont toujours abordés, mais certains d'entre eux les traitent de façon plus détaillée. C'est le cas des Plans climat territoriaux (PCT), mais également des Agendas 21.

Le plan énergie-climat, obligatoire à partir de 50 000 habitants, a pour vocation d'améliorer l'efficacité énergétique des territoires en diminuant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des infrastructures et des activités du territoire. L'agenda 21 local est une démarche volontaire d'intégration du développement durable dans toutes les politiques de la collectivité. C'est un projet concerté de développement, orienté et pensé pour le long terme, qui peut servir de support à une contractualisation avec l'Etat.

L'élaboration de ces projets doit permettre à un territoire d'identifier les adaptations nécessaires à la durabilité de ses infrastructures, services et de ses activités économiques.

**Débat présidé par :**

- **Michel VERGNIER**, maire de Guéret (23), président de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF, président de l'Association départementales de maires de la Creuse
- **Denis MERVILLE**, maire de Sainneville (76), président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF, président de l'Association départementales des maires de la Seine Maritime.
- 

**Avec la participation de :**

- **Jean DIONIS DU SEJOUR**, député-maire d'Agen (47), président de l'Association départementale des maires du Lot-et-Garonne
- **René REGNAULT**, maire de Saint-Samson-sur-Rance (22), président de l'Association des maires des Côtes d'Armor,
- **Yves BOULOUX**, maire de Montmorillon (86), président de l'Association départementale des maires et élus de la Vienne,
- **Luc GUYAU**, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- **Joseph SPIEGEL**, maire de Kingersheim (68)
- **Joël LABBE**, maire de Saint-Nolff (56)
- **Pierre JARLIER**, sénateur-maire de Saint Flour (15)
- **Martial SADDIER**, député-maire de Bonneville (74)

**Avec l'intervention attendue de Michel MERCIER, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire et de Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie.**



## **PETITE ENFANCE**

### **DEVELOPPER DES MODES D'ACCUEIL ADAPTES AUX BESOINS DES PARENTS**

Atelier

**Jeudi 19 novembre 2009 de 9h30 à 12h30**

#### **Problématique :**

*Avec 2 438 000 enfants de moins de trois ans, un taux de natalité de 2,02 enfants par femme et la baisse de la scolarisation des enfants de deux ans, les maires continuent d'être fortement sollicités par les parents pour les aider à trouver un mode d'accueil, critère souvent décisif dans le choix de s'installer sur une commune.*

*Pour augmenter le nombre de places en structures d'accueil collectif, le gouvernement a choisi d'en baisser les coûts par un allègement des normes relatives à la qualification du personnel et au taux d'encadrement, expérimenté dans deux nouvelles structures : le jardin d'éveil dédié à l'accueil des enfants de plus de deux ans et la micro-crèche.*

*Par ailleurs, pour augmenter le nombre de places d'accueil chez les assistantes maternelles (AM) et rendre le métier plus attractif, le gouvernement les autorise à se regrouper (4 au maximum) pour exercer dans un local hors de leur domicile, chacune pouvant accueillir jusqu'à 4 enfants simultanément (au lieu de 3) selon son agrément et 6 pour répondre à des besoins spécifiques.*

*Comment choisir, dans une palette toujours plus diversifiée, les modes d'accueil qui permettront de concilier l'intérêt de l'enfant et celui des parents, dans les limites budgétaires de la commune ?*

#### **Séquence 1. Créer des places en crèche ou en jardin d'éveil ?**

La nouvelle convention d'objectifs et de gestion (Cog 2009-2012), signée entre l'Etat et la CNAF le 9 avril dernier, prévoit le financement de 100 000 places supplémentaires en accueil collectif, dont 20 000 places dans le cadre du 7<sup>ème</sup> plan crèche, 40 000 correspondant à une meilleure fréquentation et 8000 places en jardin d'éveil bénéficiant d'une aide forfaitaire de la CAF limitée à 4500€ par place et par an, avec un taux d'encadrement allégé en nombre et en qualification.

De quelles aides des CAF et de la MSA les communes vont-elles disposer dans le cadre de la nouvelle Cog pour pérenniser les places existantes et en créer de nouvelles?

Le jardin d'éveil ne risque-t-il pas de remettre en cause la scolarisation des enfants de moins de trois ans ? Quel taux d'encadrement et quel niveau de qualification faut-il pour assurer un accueil de qualité en jardin d'éveil, tout en permettant de diminuer le coût d'une place ?

## Séquence 2. Regroupement d'assistantes maternelles ou micro-crèches ?

Les regroupements d'assistantes maternelles permettent de réunir 16 enfants (voire 24) dans un même local, sans aucune supervision ni expérience exigée pour les assistantes maternelles. Ils sont en cela très différents des micro-crèches qui ne peuvent accueillir que 9 enfants, embaucher des assistantes maternelles ayant 5 ans d'expérience, et qui doivent nommer un référent technique chargé du projet d'accueil.

Micro-crèche ou regroupement d'assistantes maternelles : quels avantages pour la commune ?

Les regroupements permettront-ils de développer plus de places ou s'agira-t-il, le plus souvent, d'un simple transfert de places du domicile de l'AM vers le regroupement ?

Quelle est la pérennité d'un tel système qui repose sur l'entente entre assistantes maternelles ?

Quelle sera la responsabilité du maire en cas de problème s'il met un local à la disposition du regroupement ou lui accorde une subvention ? Peut-il imposer au regroupement un certain de normes pour garantir la qualité et la sécurité de l'accueil ?

### Débat présidé par :

- **Elisabeth LAITHIER**, adjointe au maire de Nancy (54)
- **Valérie DEMANGEAU**, maire du Pellerin (44), chargés de la petite enfance au sein de la commission Cohésion sociale de l'AMF

### Avec la participation pressentie de :

- **Jean-Louis DEROUSSEN**, président de la CNAF
- **Gérard PELHATE**, président de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA)

**Avec la participation attendue de Nadine MORANO, secrétaire d'État chargée de la Famille et de la solidarité**



## REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Atelier

Jeudi 19 novembre 2009 de 9h30 à 12h30

### Problématique :

*Sur quels territoires et à travers quel contrat avec l'Etat, les communes et les communautés conduiront demain leur politique de cohésion sociale ? Quelles sont les perspectives pour le programme national de rénovation urbaine ?*

*L'année 2009 a été marquée par l'engagement d'un débat sur la réforme de la politique de la ville, son zonage d'une part, sa politique contractuelle d'autre part, qui devrait aboutir à des décisions courant 2010.*

*Cette nouvelle politique contractuelle entre l'Etat et les collectivités locales impliquera-t-elle :*

- *d'établir une hiérarchie entre les territoires ? Lesquels (quartier, commune, agglomération) et selon quelles modalités ?*
- *de concentrer davantage les moyens de l'Etat, qu'ils soient spécifiques ou de droit commun ?*
- *de mettre en œuvre d'abord les politiques que l'Etat juge prioritaires (éducation, sécurité, emploi et désenclavement) ?*

*L'ANRU, dotée de moyens accrus au titre du plan de relance, voit ses attributions élargies avec le plan national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD). Ses missions pourraient par ailleurs évoluer, dans le sens des orientations évoquées récemment par le Président de la République (nouvelles missions d'aménagement pour l'ANRU, qui serait doté des moyens financiers et juridiques appropriés).*

### Séquence 1. La réforme des zonages et des dispositifs contractuels de la politique de la ville

### Séquence 2. Bilan et perspectives du programme national de rénovation urbaine

**Débat présidé par :**

- **François REBSAMEN**, sénateur-maire de Dijon (21), président de la Communauté d'agglomération dijonnaise, président de l'Association départementale des maires de la Côte d'Or
- **Gilbert MEYER**, maire de Colmar (68) et président de la communauté d'agglomération de Colmar

**Avec la participation de**

- **Hervé MASUREL**, secrétariat général du Comité interministériel des villes
- **Pierre SALLENAVE**, directeur de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU)
- **Dominique DUBOIS**, directeur général de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité de chances (ACSE)

**Avec l'intervention attendue de Fadela AMARA, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville.**



## PROTECTION DU PATRIMOINE

Atelier

Jeudi 19 novembre 2009 – 9h30 à 12h30

### Problématique :

*Comment concilier la valorisation du patrimoine et les objectifs du Grenelle de l'environnement : pour un dialogue renouvelé entre les maires et les ABF ?*

*Une politique de valorisation du patrimoine et des paysages devra, à l'avenir, intégrer les objectifs du Grenelle de l'environnement, notamment en matière de maîtrise de l'énergie. Cette nouvelle exigence nécessite de concilier au niveau local des points de vue bien souvent divergents sur l'aménagement de l'espace, l'habitat, la protection de la nature et des paysages, notamment dans les secteurs protégés.*

*Comment les maires peuvent-ils répondre à cette évolution ? A quelles conditions, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), et plus généralement l'ensemble des architectes, peuvent-ils être des conseils et des interlocuteurs privilégiés des maires ?*

### Débat présidé par :

- **Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**, maire de Cahors (46)
- **Jean-René ETCHEGARAY**, premier adjoint au maire de Bayonne (64)

### Avec la participation de :

- **Yves DAUGÉ**, au titre de l'Association des villes et des pays d'Art et d'Histoire (pressenti)
- **Catherine BERGEALI**, sous-directrice de la qualité et du cadre de vie au MEEDDEM
- **Frédéric AUCLAIR**, président de l'Association nationale des ABF ou son représentant
- **Michel SCHULMAN**, président de l'Association des journalistes du patrimoine
- **Geneviève DUPOUX-VERNEUIL**, journaliste et membre de la même association
- **Bernard WAGON**, architecte-urbaniste, spécialiste des centres anciens



## DIVERSITE ET PROXIMITE

Table ronde  
Séance plénière

**Jeudi 19 novembre 2009 de 14h30 à 15h45**

### **Problématique :**

*Comment et jusqu'où prendre en compte la diversité de la population en termes de génération, d'origine, de situation sociale et culturelle pour qu'elle participe à la construction du vivre ensemble et renforce la cohésion sociale ?*

*Les maires, en tant que force de proximité et acteurs de la cohésion sociale, sont les plus à même de prendre en compte et de faire vivre la diversité. En cette période de crise, la prise en compte et l'organisation de la diversité s'impose davantage encore.*

### **Séquence 1.**

La prise en compte de la diversité dans l'organisation et la gouvernance de la commune,

- sous l'angle de la représentation des citoyens (minorités, femmes, etc...) au sein du conseil municipal ou dans les instances consultatives et participatives
- et sous l'angle de la fonction publique territoriale où la diversité peut s'exprimer en termes de recrutement.

Il s'agira de voir dans quelle mesure l'appareil municipal doit être organisé, ses agents être sensibilisés et formés pour concrétiser la diversité dans les politiques municipales.

### **Séquence 2.**

La diversité dans les politiques municipales avec les exemples de l'habitat et de la culture.

### **Séquence 3.**

La diversité et son dépassement même à travers les approches intergénérationnelles.

### **Avec la participation attendue de :**

- **Jacques PÉLISSARD**, président de l'AMF
- **André LAIGNEL**, secrétaire général de l'AMF
- **Louis SCHWEITZER**, président de la Halde
- **Michel PIRON**, député, président de la communauté de communes des Coteaux du Layon (49), président du Conseil national de l'habitat
- **Annie GUILLEMOT**, maire de Bron (69)
- **Claude DILAIN**, maire de Clichy-sous-Bois (92)
- **Eric BERDOATI**, maire de Saint-Cloud (92)
- **Fadila MEHAL**, présidente des Mariannes de la diversité
- **Jean-Louis SANCHEZ**, délégué général de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS)



## CONTACTS ET ADRESSES UTILES

- **Salle de presse** : Hall 4
- **Accréditation nécessaire** : à remplir à l'accueil presse Hall 4
- **Contact presse** :

<b>Marie-Hélène Galin</b> Tél : 01 44 18 13 59 Fax : 01 47 53 96 73 <a href="mailto:mhgalin@amf.asso.fr">mhgalin@amf.asso.fr</a>	<b>Thomas OBERLE</b> Tél : 01 44 18 51 91 Fax : 01 47 53 96 73 <a href="mailto:toberle@amf.asso.fr">toberle@amf.asso.fr</a>
---	--
- **Accès** : hall 4
- **Horaires** : 9h00 à 19h00
- **Transports** :  
Métro Porte de Versailles (ligne 12) ;  
Lignes de bus n° 80 et PC ;  
Parking C de Paris-Expo



**ACCREDITATION PRESSE**  
**92<sup>ème</sup> CONGRES DES MAIRES DE FRANCE**  
**16 - 19 novembre 2009**

Nom .....

Prénom .....

Média .....

Adresse .....

.....

N° carte de presse : .....

Tél ..... Fax .....

E-Mail : .....

**Lundi 16 novembre 2009 : Journée Outre-Mer**  
**A l'Hôtel de Ville de Paris**

Participera

Ne participera pas

**Du mardi 17 au jeudi 19 novembre 2009**  
**A Paris-Expo (Porte de Versailles)**

Participera

Ne participera pas

Le programme du Congrès est consultable sur le site de l'AMF, [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

**A retourner SVP par fax au 01.47.53.96.73**  
**impérativement avant le 4 novembre 2009**

Sur présentation obligatoire de la carte de presse, un badge vous sera remis sur site (accueil presse, Hall 4 de Paris-Expo, le mardi 17 novembre).